



Commune des Avirons

Extrait N° 6 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 septembre 2013

L'an deux mil treize, le 13 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

20 SEP. 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **5 septembre 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki

Absents : Mme ZETTOR Jacqueline - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel

Procurations : Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. SERMANDE Jean-Pierre** a donné mandat à M. MONDON René - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. RIVIERE Lucien - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6/ Adoption du budget supplémentaire 2013
- Compte annexe du Service Public d'Assainissement non Collectif

Le budget supplémentaire 2013 du SPANC se chiffre à :

Hôtel de Ville

	Recettes : 35 418,50	Dépenses : 35 418,50
Fonctionnement	+ 30 794,65	+ 30 794,65
Investissement	+ 4 623,85	+ 4 623,85

En restes à réaliser :

- Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

En propositions nouvelles et en reprise des résultats affectés, le projet de budget s'établit comme suit :

En section de fonctionnement :

Les recettes se chiffrent à + **30 794,65 €**, soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté + 30 794,65

Les dépenses représentent + **30 794,65 €** soit :

Chap. 011 – Charges à caractère général + 3 100,00
Chap. 012 – Charges de personnel + 27 694,65

En section d'investissement :

Les recettes sont de + **4 623,85 €**.

Chap. 001 – Solde d'exécution reporté + 4 623,85

Les dépenses sont de + **4 623,85 €**.

Chap. 21 – Immobilisation corporelle + 4 623,85

Le Conseil est invité à :

- fixer le niveau de vote du budget ;
- se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'**unanimité** :

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre.

=> Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2013 du SPANC** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : 35 418,50	Dépenses : 35 418,50
Fonctionnement	+ 30 794,65	+ 30 794,65
Investissement	+ 4 623,85	+ 4 623,85

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

